

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE****EXPEDITION****PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION ET DE SUPERFICIE**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE MARDI VINGT SIX NOVEMBRE

A LA REQUÊTE DE :

SA LYONNAISE DE BANQUE, banque au capital de 290 568 363 euros, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 954 507 976, ayant son siège social 8 rue de la République à LYON 1er (69001), agissant poursuites et diligences de son directeur général domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour avocat SCP ROUSSEL - CABAYE, constitué pour le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

un arrêt contradictoire rendu par la Cour d'Appel de Grenoble le 08/10/2024, et notifié à l'avocat le 18/10/2024 (Numéro RG 24/00779)

un arrêt contradictoire rendu par la Cour d'Appel de Grenoble le 08/10/2024, et notifié à l'avocat le 18/10/2024 (Numéro RG 24/00778)

un jugement contradictoire en premier ressort rendu par le Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Gap le 07/12/2023, et notifié à l'avocat le 20/12/2023 (RG 22/00064)

un jugement contradictoire en premier ressort rendu par le Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Gap le 07/12/2023, et notifié à l'avocat le 20/12/2023 (RG 22/00065)

un jugement contradictoire en premier ressort rendu par le Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Gap le 07/12/2023, et notifié à l'avocat le 20/12/2023 (RG 22/00066)

un arrêt contradictoire rendu par la Cour d'Appel de Grenoble le 08/10/2024, et notifié à l'avocat le 18/10/2024 (Numéro RG 24/00776)

Et suite à un commandement aux fins de saisie immobilière signifié par Me Julie ASTRUC, commissaire de justice à SERRES, en date du 15 octobre 2024, resté sans effet depuis plus de huit jours,

Nous, Philippe ABEILLE, commissaire de justice associé de la SCP ABEILLE GASCOIN, titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Marseille, et y exerçant, 4 rue Stanislas Torrents,

Nous sommes rendu ce jour au 4 rue Coutellerie à Marseille (2ème), enseigne RESIDHOTEL, accompagné de l'entreprise REGIS DAUPHIN, serrurier, et de AVOVENTES

témoins rémunérés, et assistés de la société DIAGNOSTICS & EXPERTISES, afin de procéder à la réalisation du procès-verbal descriptif et de superficie des biens et droits immobiliers appartenant à AVOVENTES tous deux domiciliés 35 route de Sainte Marguerite à GAP, et désignés comme suit :

DESIGNATION

Dans un immeuble en copropriété dénommé « LA COUTELLERIE », dans lequel est exploité une résidence de services à caractère para-hôtelier, sis à MARSEILLE (13002), quartier Hôtel de Ville, 2, 4 et 6 rue Saint Victoret, 1, 3 et 5 rue Saint Jaume, et 4 rue Coutellerie, Le lot numéro dix (10) :

Au premier étage, un appartement numéro huit, composé : d'une pièce principale avec coin cuisine, d'une salle de douche avec WC, d'un dégagement et d'un placard,

DESCRIPTION

Sur place, nous rencontrons AVOVENTES AVOVENTES RESIDHOTEL, qui accepte notre mission, nous ouvre et nous précède en tous lieux

Elle nous précise et déclare qu'après consultation de ses registres, le lot correspond à la chambre 10.

Il comprend une entrée avec placard, une salle d'eau avec WC et un séjour/cuisine.

Entrée avec placard.

On y accède par une porte palière à un battant. Elle mesure 3,05m². Le sol est recouvert d'un parquet, les murs et plafond d'un revêtement gouttelettes.

Elle est équipée d'un placard.

Séjour/cuisine.

On y accède de l'entrée sus-décrite par une porte face. L'ensemble mesure 11,86 m². Le sol est recouvert d'un parquet, les murs et plafond d'un revêtement gouttelettes.

L'ensemble est éclairé par une fenêtre avec volets.

Le coin cuisine est équipé d'un bloc kitchenette, avec évier, plaque de cuisson électrique, réfrigérateur et placard, ainsi qu'un placard suspendu, une hotte aspirante et un four à micro-ondes.

Salle d'eau avec WC.

On y accède de l'entrée par une porte à gauche.

L'ensemble mesure 3,38 m².

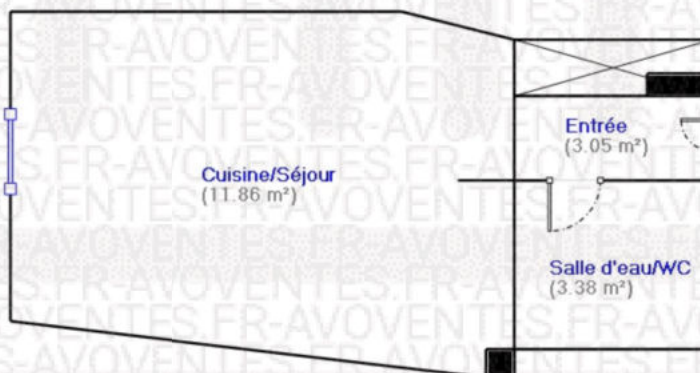
Le sol est carrelé, les murs sont recouverts de carrelage et peinture, et le plafond de peinture.

Elle est équipée d'un meuble vasque et placard, d'un placard miroir suspendue, d'un WC cuvette avec effet d'eau et d'une baignoire.

Durant nos constatations, AVOVENTESAVOVENTES diligente sa mission.

CROQUIS DE LOCALISATION

1er étage - Porte N° 10



Et à même requête et élection de domicile que dessus, nous dressons le procès-verbal de surface, en application de l'article 46 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965, du Décret n°97-532 du 23 Mai 1997 à savoir :

NATURE DE CHAQUE SOUS PARTIE PRIVATIVE

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
1er étage - Entrée	3.05	3.05	Dont 1.00m ² de placard
1er étage - Salle d'eau/WC	3.38	3.38	
1er étage - Cuisine/Séjour	11.86	11.86	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 18,29 m² (dix-huit mètres carrés vingt-neuf)
Surface au sol totale : 18,29 m² (dix-huit mètres carrés vingt-neuf)

SITUATION LOCATIVE

Les lieux sont gérés par RESIDHOTEL, et à ce jour, malgré nos multiples relances, nous n'avons toujours pas le nom du syndic – sous toutes réserves.

Sur quoi j'ai dressé le présent procès-verbal en deux originaux sur 3 pages, auquel j'ai annexé 13 photographies et une copie de plan cadastral pour faire et valoir ce que de droit.

Cout du présent acte

Honoraires	438,72 €
Transport	11,28 €
HT	450,00 €
TVA	90,00 €
TTC	540,00 €



Philippe ABEILLE



photo 1



photo 2



photo 3

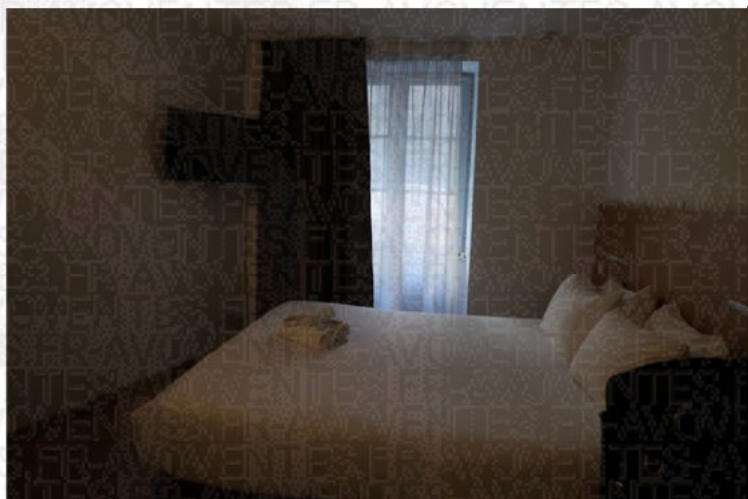


photo 4



photo 5



photo 6



photo 7



photo 8



photo 9



photo 10



photo 11

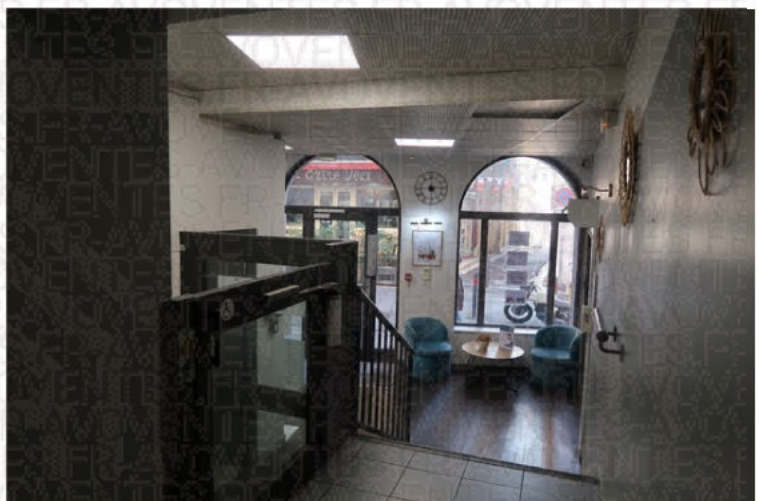


photo 12

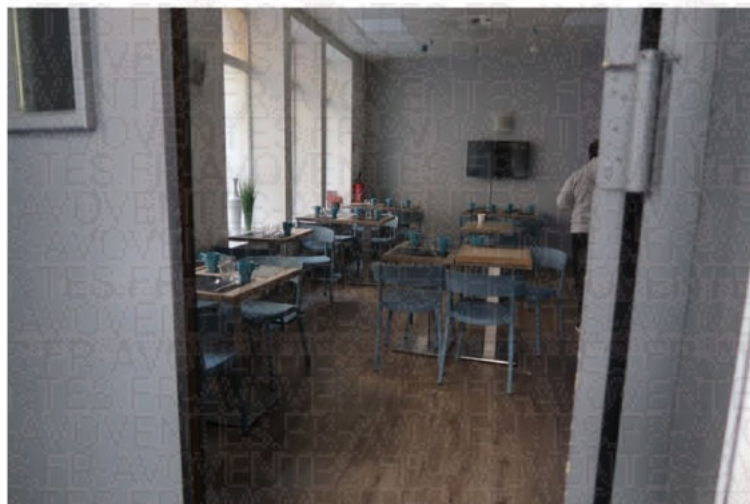


photo 13